

Implémenter le gender-mainstreaming à travers une politique sociale locale – l'exemple d'un projet pour femmes monoparentales

Martin Wagener, Prof. de sociologie, UCLouvain-CIRTES

Carole Bonnetier, Ass. de recherche, UCLouvain-CIRTES

Suite à la conférence de Pékin de l'ONU en 1995, l'Union Européenne commence à prendre en compte, dès le traité d'Amsterdam de 1997, des orientations politiques en termes de 'gender mainstreaming'¹. Il s'agit d'intégrer la dimension genrée dans l'ensemble des politiques publiques afin de contrer les inégalités entre les femmes et les hommes dans la société. La Loi du 12 janvier 2007² a instauré ces principes dans les orientations transversales touchant toutes les politiques publiques. La monoparentalité constitue aujourd'hui une problématique à part entière des politiques publiques, notamment en matière de diversité et de lutte contre les discriminations³. Dans cet article, nous nous basons sur l'analyse d'un dispositif d'accompagnement social intensif pour femmes monoparentales dans plusieurs Centres Publics d'Action Sociale en Belgique. Cette politique a été mise en place par le service fédéral SPP Intégration Sociale et le Conseil des Femmes de Belgique⁴. L'objectif clé de l'implémentation de ce projet, à côté de l'aide apporté directement aux femmes monoparentales participantes, est de mettre en avant le gender mainstreaming comme moteur de la lutte contre les inégalités femmes-hommes dans l'action des CPAS en Belgique.

L'équipe de recherche du CIRTES s'est engagée dans l'évaluation scientifique du projet Miriam 2.0 en 2018. La volonté des commanditaires était de mettre en perspective l'analyse des impacts du projet avec son contexte d'implémentation, à savoir l'organisation interne des CPAS et le rayonnement de leurs actions au niveau local. Dans cet article, nous allons rendre compte comment le projet Miriam – et plus largement une approche sensible aux enjeux des monoparentalités – est susceptible de s'inscrire pleinement sur le territoire communal.

Pour guider notre analyse, nous nous baserons principalement sur les entretiens menés avec les président.e.s de CPAS ou échevin.e.s de l'action sociale locale dans 9 villes impliquées dans Miriam. Notons qu'il serait illusoire de prétendre rendre compte des actions des différents CPAS dans leur globalité, cela aurait nécessité une toute autre approche. Notre volonté est plutôt de chercher à comprendre comment le projet Miriam s'intègre dans une perspective plus large de politique sociale locale. Les président.e.s de CPAS et échevin.e.s mettent en avant une vision spécifique de la lutte contre la pauvreté et de la justice sociale dans un secteur soumis à l'obligation de répondre à des objectifs précis quant à des publics cibles, des quartiers et contraint par la configuration des dispositifs de l'action sociale. Aussi, plutôt que de chercher à esquisser un modèle idéal, nous analyserons les choix effectués dans des univers

¹ S. JACQUOT, « Le gender mainstreaming et l'Union européenne : quels effets ? », *Lien social et Politiques*, (69), 2013, 17–34.

² Moniteur Belge, 13 février 2007.

³ M. WAGENER, « La reconnaissance de la monoparentalité comme nouvelle catégorie cible des politiques de diversité. Vers un universalisme adapté ? », *SociologieS* [En ligne], Dossiers, Politiques de la diversité, 2019.

⁴ Voir le rapport complet : M. WAGENER, C. BONNETIER, L. JANSSENS, *Analyse des impacts de Miriam 2.0 au regard de son contexte organisationnel et territorial. Retour réflexif et mise en lumière d'indicateurs clés pour améliorer l'implémentation du projet au sein des CPAS. Rapport d'évaluation du projet Miriam 2.0.*, 2020, 189 p.

marqués par de fortes contraintes, choix qui visent à favoriser une certaine conception de la justice sociale dans laquelle s'inscrit la mission des CPAS telle que définie par la loi organique⁵ et par les différents textes de référence. Nous parlons ici spécifiquement de choix politiques dans la mesure où, malgré l'outillage juridique encadrant l'action des CPAS, une grande diversité d'orientations et de dispositifs a pu être observée sur le terrain.

1 Penser les enjeux d'une politique sociale locale destinée aux familles monoparentales

L'un des grands enjeux est de clarifier comment l'Etat (à travers la politique sociale locale) se positionne par rapport à la prise en compte de la monoparentalité quant au rôle de l'intégration et de la citoyenneté des femmes⁶. Une revue des politiques publiques visant les familles monoparentales dans plusieurs pays européens montre qu'il existe peu de dispositifs spécifiques destinés à ces dernières. Elles sont souvent abordées par le biais de dispositifs touchant au rapport pauvreté / familles monoparentales / femmes seules avec enfants en bas âge⁷. Comme le relève une note sur les familles monoparentales réalisée pour la Commission européenne, « *l'ensemble des bonnes pratiques les plus innovantes qui concernent les parents isolés contiennent une série d'éléments récurrents qui rappellent de très près les trois piliers de l'inclusion active des personnes les plus éloignées du marché du travail : la formation pour de meilleures possibilités d'emploi, un meilleur accès aux services et – en moindre mesure – l'aide au revenu. Plusieurs d'entre elles expriment également l'exigence d'une relance de la politique du logement. Nous avons pu vérifier, à ce propos, que les familles monoparentales sont un élément indicateur non seulement de la cohérence du système de protection sociale et de sa sensibilité aux politiques familiales et aux politiques sociales en général, mais aussi de sa capacité d'intervenir de manière efficace sur les problèmes que l'équilibre travail / vie privée pose aujourd'hui à toutes les familles* »⁸.

À cela Letablier, Georges et Eydoux⁹ ainsi que Lemaigre & Wagener¹⁰ ajoutent l'importance de prendre en compte l'aide aux parents à mieux gérer les conséquences des séparations, limiter les conflits, favoriser l'accès à la justice et/ou la médiation et favoriser le partage des responsabilités parentales et la coparentalité. Tout en veillant à ne pas renforcer les inégalités inhérentes entre les femmes et les hommes et, tout particulièrement, en faisant attention à ne pas répercuter la violence de certaines situations.

Par ailleurs, les théories en sciences sociales prennent généralement en compte l'oscillation des régimes entre le *workfare*, c'est-à-dire l'activation pensée essentiellement à partir de l'accès au travail, et la politique du *welfare*, c'est-à-dire la protection et l'action sociale

⁵ Loi organique des centres publics d'action sociale 8 juillet 1976 (Moniteur Belge, 05-08-197)

⁶ A. T. DANG, M.-T. LETABLIER, *Citoyenneté sociale et reconnaissance du « care » : nouveaux défis pour les politiques sociales*, Paris, CEE, n°108, 2008.

⁷ O. DAVID, L. EYDOUX, R. SECHET, C. MARTIN & J. MILLAR, « Les familles monoparentales en Europe », *Cnaf, Dossier d'études* n°54, 2004.

⁸ R. TRIFILETTI, *Étude sur la pauvreté et l'exclusion sociale des familles monoparentales*, Bruxelles, Commission européenne – Fondazione Brodolini, 2007.

⁹ A. EYDOUX, M.-Th. LETABLIER, N. GEORGES, *Les familles monoparentales en France*, rapport de recherche 36, Paris, CEE, 2007.

¹⁰ T. Lemaigre, M. Wagener, *Monoparentalités à Bruxelles. Etat des lieux et perspectives*, Plateforme technique de la monoparentalité en Région de Bruxelles-Capitale, Bruxelles, 2013. 136 p.

généraliste. Le projet Miriam se situe clairement dans une politique de type *welfare*, mais qui est mise en œuvre dans un pays qui a accentué, à travers différentes réformes ces dernières 20 années, l'orientation *workfare*¹¹.

Nous allons donc questionner, à travers l'analyse de l'inscription du projet Miriam dans la politique sociale locale, l'implémentation du gender-mainstreaming et la cohérence de notre système de protection sociale par rapport aux politiques familiales, sociales, de lutte contre la pauvreté (infantile) et en termes d'approche territoriale des inégalités sociales. Il convient de veiller à prendre en compte les « *injonctions contradictoires*¹² » que mettent parfois en œuvre les politiques publiques visant les femmes (a fortiori lorsqu'il s'agit de femmes monoparentales) : est-il préférable de parler du droit des femmes ou de politique familiale ? Faut-il centrer les aides au niveau des individus (des parents ou des enfants) ou faut-il cibler le ménage ? Est-ce que nous sommes face à une politique en matière d'emploi qui renforce les capacités des personnes ou face à une politique centrée sur la famille ? À ces interrogations, nous ajouterons celles-ci : faut-il lutter contre la pauvreté des individus par des approches 'sur mesure' ou viser un développement territorial, basé notamment sur l'organisation des communautés ? Comment apporter de l'innovation dans un secteur soumis à fortes contraintes ?

2 L'ambivalence entre le ciblage catégoriel des familles et/ou enfants et le rôle généraliste du CPAS

Bien au-delà de la simple mise en place de services auxquels les citoyens recourent en cas de besoin (ce qui correspond à une orientation des services guidées par l'offre), il apparaît que les différents CPAS ou départements de l'action sociale mettent en œuvre des stratégies multi-niveaux¹³ pour lutter contre la pauvreté, identifier les personnes dans le besoin, contrer le non-recours¹⁴ et déployer des actions préventives ou curatives au niveau des quartiers¹⁵. Tous les CPAS et départements de l'action sociale ont une vision singulière du chemin à suivre pour combiner ces différentes approches, laquelle est notamment liée aux spécificités du territoire et aux accords politiques locaux. Dans la partie qui suit, nous analyserons comment les CPAS ciblent soit des personnes, des groupes, des situations ou des territoires spécifiques. Souvent, plusieurs critères sont utilisés de façon concomitante.

2.1 Concilier accompagnement intensif et aide sociale généraliste

L'échevine d'Ostende souligne la complexité qui accompagne le nécessaire ajustement entre aide sociale, caractéristiques et besoins des usager.e.s (ou d'un groupe présentant certaines problématiques) et contraintes lourdes qui pèsent sur les moyens mobilisables par le CPAS.

¹¹ A. FRANSSSEN & C. DRIESSENS, *Le Projet Individualisé d'Intégration Sociale. Recherche évaluative et prospective au sein des CPAS belges*. SPP Intégration sociale, MIIS 2015-05, 2016.

¹² J. COMMAILLE, « Les injonctions contradictoires des politiques publiques à l'égard des femmes », in : J. LAUFER, C. MARRY, M. MARUANI (dir), *Masculin-Féminin : questions pour les sciences de l'homme*, Paris, PUF, 2001, pp.129-148.

¹³ H. FRASER, E. MARLIER, I. NICAISE, *A social inclusion roadmap for Europe 2020*, Antwerp : Garant, 2010.

¹⁴ W. VAN OORSCHOT, A. MATH, « La question du non-recours aux prestations sociales ». In: *Recherches et Prévisions*, n°43, 1996, pp. 5-17.

¹⁵ M. HAMZAOUÏ, *Le travail social territorialisé*, Presses de l'ULB, 2002, 189p.

« Travailler individuellement, avoir une relation individuelle, établir une relation de confiance, être capable d'obtenir de bons résultats... dans une trajectoire de suivi régulier, on en a moins de cela, comment peut-on obtenir cela au sein d'un CPAS ? »

Il est à noter que l'échevinat de l'action sociale d'Ostende a réalisé un travail de recherche pour mieux comprendre les difficultés auxquels la commune et ses habitant.e.s étaient confronté.e.s. Selon l'échevine interrogée, l'objectif était de bien cerner les problématiques des personnes pour connaître l'état des besoins et les possibilités existantes en termes d'évolution :

« Nous avons également une série des personnes qui n'ont pas besoin d'un accompagnement intensif. Les choses vont bien dans différents domaines. Mais pour d'autres ce n'est pas le cas. Il y a des gens qui ont un problème d'énergie par exemple, un problème pour gérer l'argent. Et il y a d'autres gens qui ont des problèmes complexes. Puis, il y a les gens qui disent qu'ils ont trop de problèmes, il faut donc pouvoir apprécier cela et adapter nos actions en fonction ».

L'échevine d'Ostende retient l'importance de favoriser des approches plus ciblées. Selon elle, il est important d'attribuer l'aide aux usager.e.s qui en ont « vraiment » besoin et qui sont le plus à même d'améliorer leur situation avec ce type d'accompagnement.

Dans l'ensemble des entretiens réalisés, l'importance de pouvoir adapter l'intensité des accompagnements aux besoins des bénéficiaires est mise en avant. Il s'agit d'une question centrale dans l'organisation des CPAS qui se heurte au manque constaté des moyens disponibles. Les CPAS concernés par la recherche ont effectivement un 'case load' (c'est-à-dire une charge de suivi par travailleurs sociaux) variant en moyenne entre 60 et 140 dossiers dans les services de l'aide sociale qui accordent le Revenu d'Intégration Sociale (RIS). Il existe une forte pression qui pèse sur les organisations et, par suite logique, sur les travailleurs sociaux. Ces derniers essaient tant bien que mal de combiner des exigences administratives grandissantes avec une approche relationnelle adaptée à chaque usager. Comme le nombre de dossiers est important, il est alors nécessaire de faire des choix pour trouver un équilibre entre accompagnement spécifique et intégré et fonctionnement habituel de l'institution. En même temps, il est essentiel de pouvoir investir du temps dans du travail 'sur mesure' à destination de certains groupes (dont les familles monoparentales) pour être en mesure de débloquer des situations complexes et passer ensuite à un type d'accompagnement plus classique.

2.2 Favoriser l'accompagnement globale des familles tout en visant la pauvreté infantile

Nous voyons sur le terrain, et un peu plus d'ailleurs en Flandre, une volonté de prendre en compte de manière simultanée les enjeux en termes de pauvreté infantile et les problématiques familiales. L'entretien avec l'échevine de Genk fait ressortir l'importance, au-delà de l'implémentation de Miriam, de bien articuler les politiques sociales, familiales et éducatives au niveau communal et entre services d'aide :

« En ce qui concerne les enfants, nous disons en fait que le CPAS doit s'occuper de la zone de confort matérielle et le campus O3 [lieu où se trouvent plusieurs services de l'aide aux familles] de la zone de confort pédagogique. [...] Donc tous les services qui s'y rapportent

sont sous un même toit. Vous passez par Kind & Gezin¹⁶, il y a aussi l'aide aux devoirs, il y a en fait toute une série de services pour les enfants. Le CPAS s'occupe de la zone de confort matériel. [...] Cela signifie que nous avons des travailleurs sociaux, que nous appelons les experts des droits de l'enfant, qui sont installés sur le campus O3. Le lieu fonctionne à bas seuil, tout le monde entre dans le centre et il y a aussi des journées où on examine avec les familles ou avec les femmes avec enfants, l'accès aux droits de l'enfant ».

L'échevine fait apparaître à plusieurs reprises une articulation entre l'approche par les familles et l'approche par les droits de l'enfant. Un plan d'action sociale locale permet d'identifier, en fonction de différents indicateurs, si les droits de l'enfant sont activés (ou pas) dans la commune. Le pilotage entre les différents services locaux se fait à partir des constats établis dans le rapport qui en découle. D'un côté, une orientation claire se dessine en fonction des groupes cibles 'famille' et 'enfants' sur le territoire communal. De l'autre, des questionnements demeurent sur le rôle du CPAS : faut-il cibler davantage l'aide apportée ou maintenir la mission généraliste des politiques sociales ? Les responsables de CPAS et/ou de la politique sociale locale restent attentifs à bien ajuster l'orientation de leurs services en articulant un ciblage momentané de différents groupes d'utilisateur.s avec les aspects généralistes de l'action sociale. Plutôt que de parler de tension entre deux pôles, nous pointons ici une ambivalence de l'action sociale : avec l'implémentation d'un projet tel que Miriam 2.0, il s'agit d'atteindre des buts généralistes par des actions ciblées et renforcées s'étalant sur une certaine durée. Le travail social 'sur mesure' et adapté à la trajectoire des femmes monoparentales trouve également son sens dans une offre de services localisées qui dépassent le champ d'action du CPAS en y intégrant tous les autres dispositifs d'actions psycho-medico-sociales et éducatives en faveur des familles monoparentales et des enfants.

3 Dépasser le ciblage catégoriel en visant un travail de quartier ?

Tous les CPAS consultés dans ce travail de recherche s'inscrivent dans un rapport spécifique entre d'une côté le ciblage par catégories (femmes, jeunes, enfants, familles etc.) et de l'autre une vision plus généraliste du rôle de l'institution en matière d'intervention sociale. Un deuxième axe analytique renvoie à la notion du 'travail social territorialisé'¹⁷ ou aux interventions sur la monoparentalité dans le cadre de politiques urbaines¹⁸. Le sens donné au travail social collectif peut ici être appréhendé à partir de la focale plus large du développement communautaire¹⁹, ce qui revient à interroger la manière dont les CPAS font appel aux citoyen.ne.s sur un territoire donné pour tisser du lien et renforcer les capacités d'agir au niveau individuel mais aussi et surtout collectif. Le quartier²⁰ joue dans ce cadre un rôle essentiel comme portion de la ville où peuvent se manifester les différenciations sociales

¹⁶ Cf. Service public flamand par rapport à l'enfance et les familles.

¹⁷ M. HAMZAOU, *op.cit.*

¹⁸ B. FRANCO, M. WAGENER, « Politique de la ville et pauvreté ». In : J. Vranken, W. Lahaye, A. Geerts, C. Coppée, *Pauvreté en Belgique – annuaire fédéral 2012*, Leuven : ACCO, 2012.

¹⁹ M. PARAZELLI, M. BOURBONNAIS, « L'empowerment en travail social. Perspectives, enseignements et limites », *Sciences et Actions Sociales* [en ligne] n°6, 2017.

²⁰ J.-Y. AUTHIER, M.-H. BACQUÉ, F. GUÉRIN-PACE (dir.), *Le Quartier. Enjeux scientifiques, actions politiques et pratiques sociales*, Paris, La Découverte.

et où peuvent s'observer les pratiques sociales de ses habitants : modes d'organisation de l'espace domestique et urbain, sociabilités et distanciations, mobilités quotidiennes, usages du quartier et de la ville²¹.... Il s'agit également d'un espace marqué par un mouvement entre la proximité et la mobilité. Les citoyen.ne.s s'appuient sur différentes infrastructures urbaines (par exemple : transports publics, parcs, routes, pistes cyclables, écoles, services sociaux...) lesquelles impactent le sens que ces dernier.e.s confèrent à leur inscription sociale au niveau local. Au-delà de ces significations, le quartier est aussi susceptible de former le cadre d'actions collectives de la part des habitant.e.s ou d'associations porte-paroles. Il s'agit là d'une échelle d'intervention des politiques publiques qu'il ne faut pas négliger²².

3.1 Le collectif : entre moteur pédagogique et promotion de la sociabilité d'un quartier

Les CPAS et/ou les structures partenaires s'appuient sur le travail de groupe pour viser différents objectifs pédagogiques ou sociaux. Parfois, ce travail est intégré dans une approche territoriale plus globale. Une directrice du CPAS de Gand souligne l'importance d'une approche collective pour créer du lien entre les participantes, laquelle s'appuie sur un groupe constitué et stable :

« Ces femmes qui se soutenaient les unes les autres, cela a été à mon avis l'un des piliers les plus importants du travail de groupe [...] En fait, le travail de groupe [de Miriam] est devenu comparable aux autres projets en collectivité, nous travaillons en groupe sur la gestion du budget, nous organisons un atelier sur les compétences de base... Nous avons un atelier sur le thème 'parfait est ennuyeux', où nous apprenons aux personnes l'hygiène, la façon de se présenter, en fait, tout ce qui est en lien avec votre apparence, ce qui est important si vous voulez postuler à un emploi. Mais il s'agit toujours d'activités d'ateliers réparties sur plusieurs séances. Le projet Miriam est inclus dans cette section et deux travailleurs sociaux préparent exclusivement les activités de groupe ».

Les extraits d'entretien démontrent que l'activité en groupe est perçue comme un facilitateur au niveau pédagogique dans la sens où, concernant certaines thématiques, l'échange entre personnes permet d'apprendre autrement. Notons que d'autres approches territoriales de travail social sont appliquées spécifiquement à partir d'un ancrage par quartiers.

Au niveau du CPAS de Bruxelles, l'accent est également mis sur la pertinence du collectif pour aborder plusieurs thématiques spécifiques :

« Il y a l'aide générale mais après, il y a aussi des tables collectives. Ça, on le fait. On a aussi une table de recherche de logement. C'est vrai qu'on a beaucoup de cellules séparées qui remettent du collectif une fois que le dossier individuel et le revenu sont réglés. Pour les dettes complémentaires aussi. Mais donc on remet du collectif pour les problèmes particuliers, avec l'école des devoirs par exemple, des stages pendant les vacances. On a beaucoup plus de collectifs que les autres CPAS. On a 11 écoles de devoirs, on a les salles d'études pour les étudiants de fin de secondaire, universitaire ou haute école, qu'on ouvre pendant les périodes de session. [Question de l'équipe de recherche : quand vous dites 'remettre du collectif', cela signifie-t-il que cette dimension collective s'était un peu perdue

²¹ Y. GRAFMEYER, « 1. Le quartier des sociologues », in : AUTHIER J-Y., et al., *Le quartier*, La Découverte, 2007, p. 23

²² B. FRANCO, *La ville incertaine – Politique urbaine et sujet personnel*, Bruylant-Academia, Louvain-la-neuve, 2003.

dans le travail social ?] Dans ce que la loi exige, oui. Mais c'est pour ça qu'on a des plans d'économie sociale parce qu'on fait beaucoup de projets d'insertion. On essaie, dans du collectif, de mixer les profils des personnes pour qu'il n'y ait pas que des étudiants ou des plus âgés ».

Lorsqu'il est fait mention du collectif dans les entretiens, une dimension revient fréquemment, celle de la 'mixité sociale' qui est vue comme un moteur pour partager des expériences et faire avancer les projets pédagogiques. En parallèle des visions liées au 'vivre ensemble', le collectif est souvent appréhendé comme un ingrédient important pour favoriser l'apprentissage par la confrontation avec d'autres. Le quartier est souvent cité par les président.es de CPAS et échevin.es comme un cadre à l'intérieur duquel l'action peut se penser au plus proche du/de la citoyen.ne. Une diversité d'approches allant d'un travail ciblé sur certains quartiers à la prise en compte des particularités territoriales de la commune dans son ensemble (ou de la région) a été observée.

3.2 Le quartier comme lieu où se manifeste la diversité sociale et culturelle

Le profil des participantes au projet Miriam 2.0 se caractérise par une grande diversité dans les nationalités d'origine. Les interviews avec les président.es de CPAS, les échevin.es de l'action sociale et d'autres responsables hiérarchiques font clairement ressortir les enjeux liés à une prise en compte de la diversité sociale et culturelle dans les communes concernées.

Ainsi, la directrice de l'action sociale du CPAS de Liège explique que la prise en compte de la diversité culturelle fait partie du travail quotidien de l'institution, et cela à la fois en ce qui concerne les usager.e.s et les membres du personnel :

« De toute façon au niveau de notre public c'est très diversifié donc on est habitué à fonctionner comme ça même s'il y a des situations qui posent des difficultés. La diversité est normale. Même au niveau des collègues, il y a une diversité donc l'un dans l'autre, on s'y retrouve. Ça, ce n'est pas trop problématique. C'est plus la question de la langue et de la religion, lorsque les personnes viennent avec leurs croyances et pratiques. Ça peut être un frein. Aborder la question sans juger, ce n'est pas toujours évident ».

Toutes les personnes interrogées ont mis en avant le caractère sensible de la diversité culturelle et de l'approche qu'elle nécessite dans le cadre du travail social. La représentante de l'échevin anversoïse revient longuement, dans l'entretien, sur les enjeux croisés de la diversité culturelle et de l'émancipation des femmes, tout en veillant à ce que l'approche sensible à la culture ne devienne pas un outil uniquement destiné aux femmes d'origine étrangère :

« A Anvers, le groupe compte 12 femmes d'origines différentes sur un total de 13, donc il n'y a pas beaucoup de femmes sans origines étrangères. À mon avis, cela signifie qu'il y a un certain nombre de dimensions supplémentaires à prendre en compte. Et c'est pourquoi à l'avenir, nous voyons vraiment le lien [entre Miriam] et nos deux fers de lance : la politique d'égalité des chances et la politique sociale (...) Du point de vue de l'égalité des chances, nous travaillons beaucoup plus autour de l'empowerment et de l'autodétermination des femmes issues de l'immigration. En même temps, je me rends compte que ce que l'on fait

dans Miriam pourrait également être bénéfique pour les femmes sans origine migratoire et les femmes monoparentales plus âgées ».

Globalement, les extraits d'entretien montrent l'importance accordée à la prévention, au travail de groupe inclusif et à l'accompagnement pour que les jeunes femmes monoparentales (et autres) puissent se construire un futur en toute autonomie et indépendance. La vision croisée entre une politique d'égalité des chances et une politique sociale – « *les deux fers de lance de la politique anversoise* » – qui prend en compte les enjeux liés aux femmes et aux familles s'inscrit dans un universalisme inclusif²³.

La présidente du CPAS de Bruxelles fait remarquer que la dimension interculturelle du travail social et la prise en compte des problématiques de genre qui touchent les usager.e.s font partie intégrante des questionnements qui se posent au sein de l'institution. Le 'gender mainstreaming' est une préoccupation certes récente mais semble-t-il bien réelle et les freins liés à certaines pratiques religieuses et culturelles ne doivent pas, selon elle, être négligés dans l'accompagnement.

« La prise de conscience [du gender-mainstreaming] est là, pas tellement depuis longtemps mais je pense que c'est totalement indispensable. Vraiment, mais il ne faut pas se mentir. Compte tenu des caractéristiques culturelles du public que l'on reçoit, ce n'est pas toujours évident. Parfois même au niveau des assistantes sociales... elles évoluent dans certains milieux culturels. Donc le respect de la femme, l'indépendance, l'autonomie, le travail de la femme, ce n'est pas forcément une évidence. C'est un vrai travail parce qu'on a des immigrations récentes. Il y a des femmes, dès qu'elles ont un enfant, elles ne travaillent plus, il y a alors cette dépendance économique qui s'installe. On a ce modèle religieux et culturel qui n'est pas simple. Et je ne parle pas que des musulmans, on constate aussi cela chez les évangélistes, dans d'autres pays européens. On retrouve ce genre de choses dans tout type d'origine culturelle ».

La présidente du CPAS de Bruxelles lie ces enjeux de la diversité culturelle à une prise en compte plus large de la condition féminine²⁴ et de la situation d'isolement sociale que vivent les femmes monoparentales²⁵. Est ici soulignée l'importance de favoriser une vision plus large de l'émancipation féminine en lien avec le bien-être et le développement des enfants.

3.3 Le quartier ou le territoire comme cadre d'action publique

Toutes les actions recensées s'inscrivent, d'une certaine façon, dans un cadre de politique sociale ayant une intervention localisée et/ou ciblée. Elles indiquent notamment que, volontairement ou non, les CPAS mettent en œuvres des approches que nous pouvons qualifier de territoriales.

²³ M. WAGENER, *op.cit.*

²⁴ M.-B. TAHON, *Sociologie des rapports de sexe*, PU Rennes, Les presses de l'Université d'Ottawa, 2004, 172 p.

²⁵ G. NEYRAND, P. ROSSI, *Monoparentalité précaire et femme sujet*, Ramonville Saint-Agne, Editions érès, 2004.

Au niveau du CPAS d'Ostende, trois travailleurs de développement communautaire sont déjà en poste. L'extrait d'entretien suivant révèle que la notion de travail social territorialisé semble gagner en importance.

« Nous allons maintenant aussi dans les sens des bureaux de quartier, nous voyons que les travailleurs sociaux doivent pouvoir y travailler de manière beaucoup plus flexible, il y a beaucoup plus de questions différentes de la part des gens ».

De son côté, le CPAS de Leuven travaille déjà en privilégiant une approche sectorisée, la ville étant répartie en trois grands secteurs. Son intention est, dans l'avenir, d'approfondir encore l'approche territoriale pour aller dans le sens d'un travail par quartier comme lieu de vie. Il s'agit là de se rapprocher des citoyen.ne.s tout en développant des pratiques de travail social visant le développement social des quartiers et/ou inspirées du développement communautaire²⁶.

Au niveau du CPAS de Genk une réorientation des services est en cours. Il est notamment question de compléter le développement social des quartiers par une forme de collaboration transversale basée sur des thématiques spécifiques et territorialisées :

« Nous avons un département de développement des quartiers ici et il y a des gestionnaires de quartier qui ont tous été affectés à un quartier. Et c'est le cas depuis des années. Donc maintenant, nous n'allons pas travailler que par quartier mais nous allons utiliser des zones non pas géographiques mais thématiques : les soins, les réseaux de soins d'un quartier, prendre par exemple en compte un groupe problématique de jeunes, ou des jeunes qui traînent. L'intention est de faire une sorte d'approche en chaînons et en réseau autour de certains thèmes dans le quartier. Cela pourrait donc être fait pour les femmes monoparentales, par exemple, en collaboration étroite avec nos maisons de l'enfant. Il y a trois maisons où viennent en fait de nombreuses femmes monoparentales. C'est à bas-seuil, il y a aussi les consultations post-natales et jeune enfance. Donc, en fait, toutes les mères avec des enfants viennent ici... Et il y a un très large éventail : des formations, des activités de rencontre, cuisiner, jouer, etc. »

Autrement dit, le travail de développement de quartier va évoluer dans le sens d'une coordination de réseaux thématiques. Les thématiques sont données à titre d'exemple et vont être précisées avec les différents acteurs de terrain. Comme l'échevine l'indique en faisant référence à la pauvreté infantile, le mot d'ordre est de « collaborer, collaborer, collaborer ». Dans le cas présent, il n'est donc pas uniquement question d'un travail de quartier, mais d'un réseautage entre partenaires capables de déployer une action coordonnée répondant aux besoins multiples des bénéficiaires. Plus largement, on retiendra que d'une politique sociale par programme, on s'achemine vers un pilotage et une gouvernance multi-niveau des thématiques sociales basés notamment, dans l'exemple de Gand, sur les indicateurs liés à la pauvreté infantile. Il est à noter qu'au-delà de son caractère innovant, cette démarche est rendue possible par une bonne collaboration entre les acteurs clés de la commune, et cela depuis longtemps déjà.

²⁶ M. PARAZELLI, M. BOURBONNAIS, *op.cit.*

Une coordinatrice du CPAS de Charleroi met en lumière des projets de développement territorial, gérés par la direction 'action sociale collective' :

« C'est déjà une spécificité du CPAS de Charleroi d'avoir 4 espaces citoyens dans lequel on fait de la remobilisation sociale et de la redynamisation de quartier. Ça c'est les deux objectifs d'un espace citoyen. Alors il y en a un à Gosselies, il y en a un à Marchienne-Docherie, à Porte-ouest, à Marchienne-au-Pont et à Dorpont. Et nous, on est le petit dernier mais l'idéal, ce serait qu'il y en ait un dans chaque [ancienne] commune. Et donc la particularité qu'on a ici, c'est que nous faisons la bise à nos usagers, on les tutoie, voilà ils mangent avec nous. A côté, au CPAS, c'est : assistante sociale derrière le bureau. Donc parfois, les usagers sont un peu perdus parce qu'ils disent bonjour à nous en nous faisant la bise, puis ils vont voir leur assistante sociale où c'est différent. Nous, on vit avec eux ».

L'extrait d'entretien ci-dessus démontre l'importance du déploiement de l'intervention sociale territoriale du CPAS dans différents quartiers de Charleroi. Au-delà de l'intention de travailler certains objectifs pédagogiques en groupe, le travail du CPAS s'inscrit ici dans une politique locale de redynamisation urbaine et sociale dans une région particulièrement affectée par la désindustrialisation depuis près d'un demi-siècle. Est ici mise en avant la nécessité de créer des contacts de proximité avec les citoyen.ne.s ce qui pose la question de la gestion des différents rôles qui doivent être assumés au sein d'un CPAS avec, en ligne de mire, la difficile conciliation entre d'un côté le suivi lié au PIIS²⁷ (avec des fonctions de contrôle qui suscitent la méfiance des usager.e.s) et de l'autre côté, le travail collectif de proximité (qui nécessite une base de confiance et d'engagement libre). Le développement territorial et/ou par les quartiers ne peut se faire uniquement à partir d'un CPAS, il faut pouvoir prendre en compte la spécificité du territoire et mobiliser les acteurs associatifs et institutionnels qui constituent sa richesse et qui interviennent dans différents secteurs clés (éducation, emploi, santé, etc.). Ce constat renvoie au rôle de la coordination sociale locale et exige une bonne gestion du travail en réseau.

3.4 Les multiples épreuves de l'intégration et les résultats attendus d'un PIIS

L'insertion socio-professionnelle est considérée par tous les responsables organisationnels de CPAS comme la voie dans laquelle il convient de s'engager. Cependant, ces derniers s'accordent également pour reconnaître que cet objectif ne peut pas être atteint par le public cible en raison de sa grande vulnérabilité et des multiples épreuves qui complexifient son accès à l'emploi salarié.

Le sens du projet Miriam est souvent appréhendé par rapport au référentiel de l'accompagnement d'une trajectoire individualisée. Comme le souligne le coordinateur d'un projet Miriam 1.0 ayant continué sur fonds propres du CPAS :

« Normalement, lorsqu'une personne commence à demander de l'aide, une trajectoire d'activation est lancée. Les PIIS reprennent les trajectoires d'activation, et le projet Miriam peut faire partie d'une activation. Donc, si mon collègue vient de dire qu'un dossier est ouvert et qu'il s'agit d'un dossier sur le salaire de survie [cf. Revenu d'insertion sociale],

²⁷ Cf. PIIS – Projet Individuel d'Intégration Sociale

par exemple, alors l'assistant social du bureau d'aide sociale générale suivra le dossier, mais sous-traitera en fait le processus d'activation au projet Miriam ».

L'extrait montre bien le chevauchement entre le référentiel de Miriam – davantage ancré dans l'empowerment au sens large – et le référentiel de l'activation – dont certaines composantes renvoient peut-être à l'empowerment mais relèvent surtout de dispositifs chargés d'une sollicitude, ou d'un contrôle, par rapport aux biographies des demandeurs de l'aide²⁸ (Vrancken, 2010). Nombre d'interlocuteurs/trices ont fait le lien entre le projet Miriam et certaines logiques inhérentes des PIIS. Une directrice du CPAS de Liège se questionne quant aux liens possibles (ou pas) entre les deux approches et pointe notamment la difficulté de concilier les charges administratives liées à la gestion du PIIS et les entretiens intensifs prévus dans la méthodologie Miriam qui doivent permettre de dresser un état des lieux global des besoins, des aspirations et des difficultés de la personne accompagnée.

Au niveau du CPAS de Molenbeek, on souligne notamment la multiplicité des difficultés auxquelles certaines personnes sont confrontées, ce qui explique qu'il ne soit pas toujours envisageable de proposer de prime abord un parcours d'intégration professionnelle classique. Partant de ces constats, la pertinence de la signature d'un PIIS qualifié de 'social' est envisagée :

« Cette réforme PIIS, le but c'est d'intégrer l'emploi, c'est l'insertion socio-professionnelle, ça c'est l'objectif premier des PIIS suite à la nouvelle réforme. Ce qu'il se passe c'est que tout le monde n'a pas la possibilité d'entrer dans un parcours d'intégration socio-professionnelle parce qu'il y a des freins sociaux qui peuvent être très énergivores : une problématique logement, le sans-abrisme, l'endettement, etc. Et donc, on a ouvert deux postes dans l'administration, il s'agit de 'référents parcours sociaux'. Les personnes qui ont des freins importants dans leur situation qui ne leur permettant pas encore d'intégrer l'insertion socio-professionnelle, on les oriente vers les référents parcours sociaux qui eux vont faire des PIIS. C'est vraiment dans le cadre de PIIS, de l'obligation de faire des PIIS. Mais des PIIS sociaux liés à la problématique de la personne. Et une fois que ces freins sont levés, elle va pouvoir intégrer un parcours d'insertion socio-professionnelle. »

Ce mode de fonctionnement permet de rendre compte de la spécificité du parcours des personnes accompagnées et des épreuves auxquelles elles sont exposées, et cela avant d'envisager leur insertion socio-professionnelle. Les PIIS dits 'sociaux' offriraient ainsi des perspectives plus en phase avec la méthodologie du projet Miriam. Un point essentiel reste cela dit en tension : celle du volontariat et de l'absence de contrainte qui est au cœur de Miriam et qui se distingue assez nettement de l'idée même de contractualisation de l'aide.

²⁸ D. VRANCKEN, *Le nouvel ordre protectionnel: de la protection sociale à la sollicitude publique*, Lyon, Parangon, 2010 182p.

4 La prise en compte généralisée du genre ('gender mainstreaming') à travers des configurations de politique sociale locale spécifiques

4.1 Entre l'utilisation des termes 'savants' ...

Le CPAS de Genk privilégie une approche en lien avec la lutte contre la pauvreté infantile. Des statistiques sur le genre sont produites, mais selon l'échevine, elles impactent peu le processus décisionnel en matière de politique sociale. Sont plutôt mis en avant un accompagnement intégral des familles dans une perspective de lutte contre la pauvreté infantile ainsi qu'un travail de coordination autour des problématiques afférentes.

Concernant le CPAS de Mons, l'usage d'indicateurs statistiques sur le sexe des usager.e.s ne fait pas partie du fonctionnement habituel de l'institution, mais les inégalités femmes – hommes font tout de même l'objet d'une certaine attention comme en témoigne la mise en place d'un groupe de travail sur la représentation des femmes dans le paysage urbain (ici, le focus sur les inégalités de genre est surtout symbolique) :

« Des statistiques non, mais des actions... on a un groupe... comment on pourrait définir ça ? C'est un groupe ouvert mais essentiellement avec des femmes. Pour l'instant on est en train de faire un travail sur le matrimoine. C'est intéressant. Cela concerne la place de la femme dans le nom des rues, le nom des bâtiments. Par exemple, on a l'école Marguerite Bervoets, pourquoi ? Qui est-elle ? C'est une résistante ! »

Nous verrons ultérieurement qu'il y existe pourtant toute une série d'actions et de stratégies qui peuvent être pensées dans une perspective de lutte contre les inégalités femmes - hommes. Mais peu de CPAS les évoquent spontanément lorsque la question de l'application du 'gender mainstreaming' leur est posée. L'entretien réalisé au CPAS d'Ostende corrobore ce constat :

« En termes de genre, nous n'avons pas vraiment d'actions, nous avons un projet pour les femmes, mais... dans tout ce qui touche à la lutte contre la pauvreté, nous accordons beaucoup plus d'attention aux demandes d'aide individuelles. Nous n'essayons plus de travailler en grands groupes, avec de grands groupes cibles, il y a toujours des gens qui ne sont pas dans le coup. En ce qui concerne les questions de genre, nous savons que les femmes monoparentales constituent un groupe très important ».

Il apparaît donc que dans beaucoup de CPAS, la prise en compte des inégalités femmes - hommes via des indicateurs genrés n'est pas d'actualité. Pourtant, le recours à de telles données permettrait de mieux saisir l'évolution des situations des femmes bénéficiaires et d'ajuster les pratiques organisationnelles en fonction des observations effectuées. Il convient tout de même de souligner que l'ensemble des responsables interrogés s'accordent sur le constat d'une précarisation des femmes monoparentales au sein des CPAS et sur la nécessité de trouver des réponses adéquates. Concernant l'application du gender mainstreaming, une directrice appartenant au CPAS de Liège indique :

« [Nous ne l'appliquons] pas spécialement, non. Sauf au niveau de la maison de la citoyenneté : l'atelier parentalité c'était plus des femmes. Mais sinon non. C'est vrai que la notion de genre, on n'en tenait pas spécialement compte. Maintenant, l'idéal ce serait de ne pas privilégier une notion plutôt qu'une autre. Pour chaque personne, il faudrait pouvoir

faire vraiment toute l'analyse de sa situation et des aspects de sa vie et identifier les problèmes rencontrés. C'est vrai que les problématiques rencontrées par les femmes isolées ne sont pas les mêmes que celles des personnes d'origine étrangères par exemple. Mais alors il faut donner aux assistants sociaux des outils pour gérer ça et avoir peut-être des référents méthodologiques qui pourraient apporter quelque chose ».

La directrice se questionne plus largement sur l'écart qu'elle constate entre l'utilisation de concepts jugés 'savants' et les réalités de terrain dans lesquelles se trouvent les assistant.e.s sociaux/-ales et les usager.e.s :

« Quand on parle de 'case management', de 'gender mainstreaming', ça n'évoque rien pour les gens. Nous, on est des acteurs de terrain donc on ne va pas commencer à expliquer le projet Miriam aux bénéficiaires en ces termes, enfin on ne va pas le traduire pour que les personnes puissent le comprendre. Est-ce qu'on a pensé à la manière dont le projet allait être expliqué aux bénéficiaires ? C'est la première chose à laquelle on doit penser parfois. Les gens dans tout ça, comment est-ce qu'ils vont s'y retrouver ? Comment expliquer ses droits et obligations quand on est bénéficiaire ? Quels sont les objectifs ? Qu'est-ce qu'on peut apporter ? »

Il existe parfois un gouffre difficile à franchir entre le contenu d'une politique publique sociale européenne et/ou belge d'un côté et les réalités du travail social telles que vécues sur le terrain de l'autre. Dans l'extrait d'entretien ci-dessus, l'enquêtée pointe l'importance de traduire certains termes dans un langage plus adapté aux préoccupations des acteurs de terrain (qu'il s'agisse des professionnel.le.s de l'action sociale ou des bénéficiaires de l'institution).

4.2 ...et des actions concrètes en lien avec des axes politiques spécifiques.

Malgré le fait que le gender mainstreaming ne semble pas faire partie des principes qui régissent prioritairement les actions du CPAS –selon le discours de la majeure partie des personnes interrogées – dans la pratique, une flopée de mesures, d'actions et des partenariats ayant pour but l'amélioration de la condition féminine ont pu être relevés. Un responsable au CPAS de Mons relate :

« Entre le CPAS, Vie féminine, et l'asbl « pourquoi pas toi ? », il y a différents partenariats. Et dans la commission consultative égalité homme - femme, il y a trois groupes de travail qui sont mis en place, et il y a notamment un groupe de travail sur l'amélioration de l'accueil des victimes de violences sexuelles. Il y a un groupe de travail sur la prostitution. Et il y a aussi un groupe de travail sur le harcèlement. Dans ce cadre, on a développé au sein du CPAS, un travail sur le sexisme en rue. Même avant que les vidéos²⁹ passent... voilà, on est actifs et parfois proactifs ».

Cet extrait d'entretien illustre l'intérêt porté par le CPAS de Mons aux différentes problématiques relatives aux inégalités et discriminations qui touchent préférentiellement les

²⁹ L'auteur fait notamment référence au documentaire-vidéo datant de 2015 d'une journaliste (Sofie Peeters) qui pointait les diverses situations de harcèlement en rue que doivent subir les femmes. Ce documentaire a ouvert plusieurs arènes de discussion au niveau politique, médiatique et citoyen.

femmes. De plus, l'évocation de la commission consultative sur l'égalité entre les femmes et les hommes témoigne d'une intention forte de se saisir de ces enjeux, laquelle est encore accentuée, selon la personne interrogée, par la volonté politique de la présidence.

La plupart des actions mises en place par les CPAS ne sont pas appréhendées sous l'angle du 'gender mainstreaming' mais plutôt par le prisme d'un accompagnement intégral des bénéficiaires, des femmes, des familles et de la pauvreté infantile, cela se traduisant la plupart du temps également par un travail plus ou moins de proximité centré sur la personne.

À Anvers, la vision politique de l'institution semble s'inscrire dans un principe d'égalité des chances. L'objectif est de mettre en place une aide adaptée dans le respect des trajectoires individuelles, tout en travaillant, sur base de dispositifs spécifiques, à lever des barrières qui entravent certains publics. D'une certaine façon, il s'agit du sens initial donné à l'activation sociale tel que pensé par Anthony Giddens dans les années 90 en Grande Bretagne³⁰. Selon cet auteur, le rôle de l'État est celui d'un investisseur social dans les domaines qui permettent aux citoyens de renforcer leurs capacités. Dans son entretien, la représentante anversoise poursuit :

« Je pense que d'un point de vue de l'égalité des chances, avec le groupe des femmes monoparentales, nous aimerions travailler les choses de la façon suivante : 'vous avez un individu et vous avez une société qui devrait donner des chances égales pour tous'. Notre politique consiste à permettre une accessibilité intégrale aux personnes rencontrant des barrières. Et la société a la responsabilité d'abaisser les barrières et d'assurer l'égalité des chances. Mais, et nous l'avons trop peu mentionné dans notre politique d'égalité des chances, nous devons travailler aussi dans l'environnement direct des personnes (...) Nous voulons également développer une vision chez les enseignants, les accompagnateurs scolaires, les travailleurs sociaux, l'ensemble des intermédiaires, une vision de l'empowerment et de l'autodétermination. ».

Le but est de créer, dans l'environnement de vie direct des personnes, un cadre propice à la participation sociale et citoyenne. Travailler sur la pauvreté ancrée depuis plusieurs générations en mettant le focus sur le soutien à la jeunesse, relève d'une certaine conception de la justice sociale. Cela passe, selon l'interlocutrice, par une collaboration étroite avec un réseau de structures qui accueillent, accompagnent, éduquent ou encadrent les parents et les enfants dans différents contextes en lien direct avec le quotidien des personnes.

Au CPAS de Bruxelles, il apparaît que le travail sur la monoparentalité était un axe stratégique avant même l'implémentation du projet Miriam 2.0. La présidente en témoigne :

« Avant même la connaissance du projet Miriam, quand j'ai rédigé ma note de politique générale lorsque je suis devenue nouvelle présidente du CPAS – parce qu'on doit rentrer une lettre de politique générale pour les 5 ans à venir – l'axe famille monoparentale était à privilégier dans ce que je voulais mettre en place ».

³⁰ A. GIDDENS, *Die Frage der sozialen Ungleichheit*, Frankfurt, Suhrkamp Verlag, 2001, 197p.

L'orientation stratégique prise en faveur de la monoparentalité et vue à travers le prisme plus large des inégalités femmes-hommes et de l'amélioration de l'empowerment des femmes dans la société :

« Je pense que depuis très longtemps, on sait que c'est un vrai problème mais elles [les assistantes sociales] n'avaient pas de vraies réponses à donner. Ici, elles n'avaient pas les moyens pour le prendre en charge. [...] On sait que toutes ces femmes aimeraient bien reprendre des études, ou des cours d'alphabétisation, ou des formations ou un article 60 [cf. emploi subventionné] etc. Mais elles n'en sont pas capables parce qu'elles ont des enfants et n'ont pas de réseaux sociaux disponibles pour les aider... elles ont besoin de plus que du simple 'encadrement' d'une assistante sociale. Il faut quelque chose de vraiment plus puissant pour leur redonner confiance en elles. Du coup, c'est : la trajectoire habituelle d'une usagère du CPAS auquel on ajoute tout le reste, c'est-à-dire le travail de confiance en soi, les sorties, retisser un réseau social, s'ouvrir à d'autres associations du quartier, etc. ».

Les constats effectués au niveau de la ville de Bruxelles et l'identification d'enjeux essentiels en matière de monoparentalité, donnent le ton à l'orientation politique du CPAS et conditionnent la mise en œuvre de différents dispositifs et outils visant un meilleur accompagnement des femmes concernées.

Comme nous venons de le démontrer, la volonté de mieux accompagner les femmes monoparentales est manifeste dans les différents CPAS mais il n'est pas toujours simple de la traduire en actes. En effet, les actrices et acteurs rencontré.e.s mettent en avant une série de lourdeurs et de difficultés à la fois administratives, juridiques, budgétaires, organisationnelles et politiques qui rend particulièrement laborieuse l'implémentation de nouvelles mesures et orientations. Le temps qui mériterait d'être investi dans l'accompagnement constitue justement l'un des premiers ingrédients qui fait défaut aux CPAS pour leur permettre de remplir pleinement leur mission. L'objectif qui leur est assigné est de faire face à l'augmentation du nombre des bénéficiaires, avec des moyens limités (lesquels n'augmentent pas ou trop peu au regard des besoins). Le cadre budgétaire ne permet guère de remplir les missions de base de l'institution et encore moins d'assurer un accompagnement holistique, adapté aux trajectoires des usager.e.s. Un CPAS peut, sous certains aspects, servir de laboratoire social en investissant dans des approches innovantes susceptibles de renforcer ses actions au niveau territorial. Dans ce cadre, les financements par projet, bien que limités dans le temps et circonscrits à un certain type de bénéficiaires, sont parfois perçus comme une bouffée d'oxygène. Cela dit, en raison des nombreuses contraintes qu'ils impliquent (difficulté à pérenniser les actions mises en place, à les intégrer efficacement dans le fonctionnement de l'organisme, etc.) plusieurs CPAS questionnent le sens même d'un projet pilote. Ainsi, si le contenu et l'orientation de Miriam n'est pas jamais mise en doute, la temporalité du projet et la difficulté de pouvoir baser des actions futures sur les acquis d'apprentissage constituent des préoccupations importantes. La critique principale tient au fait que la plupart des CPAS estiment ne pas avoir les moyens nécessaires à la pérennisation du projet, constat accentué par la détérioration significative de leurs financements structurels.

5 Conclusion

Plutôt que de conclure cette analyse par une faiblesse dans l'application de la loi portant sur le gender mainstreaming³¹, nous préférons considérer qu'il s'agit là d'un instrument juridique parmi d'autres cadres de référence dans lesquels les CPAS doivent évoluer. Cela dit, la portée de ce concept n'est pas à négliger et il apparaît qu'un travail de pédagogie et de transfert méthodologique permettrait aux institutions de se l'approprier pleinement. D'une certaine manière, nous observons que l'implémentation de Miriam y contribue. Bien que le projet ne soit pas spontanément associé aux principes du gender mainstreaming par les acteurs concernés, les pratiques qu'il permet de développer, en matière d'intervention sociale, s'y réfèrent clairement. Rappelons que la prise en compte des inégalités entre les femmes et les hommes reste un sujet central pour les responsables organisationnels, mais que les contraintes auxquelles sont soumises les institutions de référence amènent ces derniers à effectuer des choix qui répondent parfois davantage à des calculs budgétaires qu'à des considérations liées au bien-être des usager.e.s.

Selon R. Senett et comme développé dans l'ouvrage *De la dignité de l'homme dans un monde inégalitaire*³², l'enjeu, dans la relation d'aide, ne réside pas 'seulement' dans l'octroi d'un droit à une protection sociale mais consiste également (et surtout) à reconnaître de la dignité humaine à l'autre. Plutôt que de pousser les femmes monoparentales vers l'emploi, ce qui ne fonctionne guère, il s'agit de leur permettre de se réaliser à travers des activités valorisantes susceptibles de favoriser leur empowerment et d'améliorer leur situation économique et sociale. En matière d'accompagnement, les CPAS sont confrontés à des défis importants pour donner à leurs usager.e.s, et plus particulièrement aux femmes monoparentales, les outils nécessaires à leur intégration ou plutôt, à leur 'réaffiliation'. L'accès au travail apparaît comme la solution d'excellence en matière de mise en œuvre des droits des femmes en situation de monoparentalité. Cela dit, avant d'en arriver là, il convient de travailler sur certaines problématiques au niveau individuel et collectif : capacité à se projeter, sensation d'être soutenue par des proches, sortie de l'isolement social, création de liens. En premier lieu, il ne faut pas présager de ce que ces femmes entendent par une 'vie bonne' et en second lieu, il faut qu'elles se sentent à la fois prêtes, capables et volontaires pour entreprendre des démarches d'activation sociale. Au-delà des leviers se situant plutôt au niveau de la relation d'aide, il faut également prendre en compte les freins structurels qui perdurent lorsqu'il est question de trouver une crèche, une formation, un emploi...

La majorité des présidentes de CPAS et des responsables organisationnels s'accordent sur la pertinence d'adapter les procédures de façon à être davantage en résonance avec les trajectoires et les situations de vie des femmes monoparentales. Cela implique un accès plus graduel à l'emploi et un accompagnement dans la continuité. Dans ce cadre, il est important de pouvoir travailler la conciliation travail-famille, de familiariser la personne accompagnée avec les services d'éducation et d'accueil de la jeune enfance (EAJE), de lui permettre de commencer à travailler tout en recevant un coaching/formation favorisant son intégration professionnelle. Autrement dit, il ne s'agit pas uniquement de mettre en œuvre un travail

³¹ Loi du 12 janvier 2007 (*Moniteur Belge*, 13 février 2007)

³² R. SENNETT, *Respect – De la dignité de l'homme dans un monde de l'inégalité*, Paris, Albin Michel, 2003.

social adapté, mais aussi et surtout de prendre en compte de façon plus globale des trajectoires au sein d'une politique sociale intégrée au sein d'un territoire donné.

Plus globalement, l'analyse des entretiens révèle la grande diversité des approches qui existent dans les différents CPAS et qui sont autant de voies possibles pour contrer les inégalités sociales dont sont victimes les femmes monoparentales. La mise en œuvre de la méthodologie Miriam a sans nul doute impulsé une plus grande prise en compte des problématiques de genre au sein des CPAS malgré le fait que le 'gender mainstreaming' ne constitue pas, semble-t-il, un outil de référence pour définir les stratégies politiques. Afin de comprendre les orientations prises en faveur de plus d'égalité femme-homme et d'intégrer pleinement l'accompagnement Miriam dans le fonctionnement de l'institution, il faut pouvoir considérer le poids des dynamiques territoriales, la configuration des acteurs locaux et les relais qui existent entre les structures politiques du niveau communal, fédéral, voire européen³³. Analyser la socio-histoire des politiques sociales locales en faveur des femmes, des familles, de la lutte contre la pauvreté (infantile) et de l'égalité des chances, dépasse très largement le cadre de cet article. Il convient cela dit de retenir que toutes ces dimensions impactent significativement les contours de l'intervention sociale des CPAS et expliquent les variations locales dans l'implémentation de Miriam, constatées à plusieurs reprises. Autrement dit, il est à noter que la méthodologie Miriam est intégrée à l'institution de référence selon une configuration spécifique qui s'inscrit dans les différentes approches de politique sociale locales par catégories, publics cibles, indicateurs ou particularités territoriales.

³³ P. TERNAUX, « Une approche systémique des dynamiques territoriales », *Revue canadienne des sciences régionales* [En ligne] Vol. 33, n°3, 2010, p. 126-142.